

Consultation États généraux de la santé et de la protection sociale

ACTUS MILITANTES



L'UNSA co?porteuse des États généraux de la santé et de la protection sociale appelle à répondre à un questionnaire afin de construire des propositions citoyennes fortes pour l'élection présidentielle. Consultation en ligne jusqu'au 17/02/2026.

Parce que la santé est un **bien commun** et que la protection sociale concerne chacun·e d'entre nous, l'UNSA s'engage pleinement dans les États généraux de la santé et de la protection sociale, aux côtés de la Mutualité Française, l'AAM, la CFDT, la FEHAP, l'UNIOPSS et l'UNPS*.

Cette démarche vise à donner la **parole aux citoyen·nes**, patient·es, aidant·es et professionnel·les afin de construire ensemble un **modèle plus juste, plus solidaire** et adapté aux défis du XXI^e siècle.

Un [questionnaire en ligne](#) est ouvert dès maintenant : chacun·e peut y partager son expérience, ses idées et ses propositions sur l'accès aux soins, le financement, la prévention ou encore l'impact des nouvelles technologies.

Cette consultation a un objectif clair : **formuler des propositions** fortes et citoyennes en vue de l'élection présidentielle. Plus nous serons nombreuses et nombreux à participer, plus ces propositions auront du poids dans le débat national.

Les prochaines étapes

Les réponses recueillies **nourriront des ateliers participatifs**. Les contributions constitueront la base de premiers ateliers organisés dans les prochains mois, où citoyen·nes, patient·es, aidant·es et professionnel·les pourront confronter leurs expériences et enrichir les propositions. Ces ateliers permettront de transformer les contributions individuelles en mesures concrètes, articulées autour des grands enjeux?

À l'issue de ce travail collectif, un socle de propositions citoyennes sera présenté publiquement et **porté dans le débat national**, afin que chaque voix exprimée aujourd'hui contribue à bâtir un projet commun pour l'avenir de notre système de santé et de protection sociale.

Retrouvez plus d'informations sur : placedelasante.fr

* AAM : rassemblement des assureurs mutualistes – FEHAP : fédération des établissements privés non lucratifs – UNIOPSS : union des associations de solidarité sanitaire et sociale – UNPS : représentation des professions de santé libérales.

Santé, accès aux soins et médico-social : un bien commun qui ne peut être délégué aux départements

L'UNSA exprime sa vive inquiétude face aux intentions formulées par le Premier ministre. Lors de son récent déplacement à Albi, il a annoncé vouloir confier une place accrue aux départements dans la gestion de l'accès aux soins.

A l'UNSA, nous partageons pleinement l'objectif d'améliorer l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire. Mais nous refusons que cette compétence essentielle soit décentralisée.

Une telle évolution ferait peser un risque : **celui d'un accès aux soins et aux structures du médico-social à plusieurs vitesses**, selon les capacités financières de chaque département. Autrement dit, là où les ressources locales manqueraient, les populations pourraient voir leurs droits réduits.

Un projet plus préoccupant : le transfert d'une partie de la CSG aux départements.....

[Lire l'article UNSA FP](#)